

1966

Lettre des Pères Poussot et Espitallié au Gouverneur Général l'Angola — (15-III-1866)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol1>



Part of the [Catholic Studies Commons](#)

Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1966). Lettre des Pères Poussot et Espitallié au Gouverneur Général l'Angola. In *Angola: 1596-1867*. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1866 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola:1596-1867 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

LETTRE DES PÈRES POUSSOT ET ESPIRITALLIÉ
AU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL D'ANGOLA

(15-III-1866)

SOMMAIRE — *Les missionnaires déclarent être venus à Ambriz comme simples particuliers, sans mission d'aucun gouvernement, pour s'employer à la civilisation et moralisation des peuples, et demandent la protection ou au moins la sympathie du Gouvernement portugais*

Monsieur le Gouverneur

Nous avons l'honneur de vous déclarer par écrit, selon que vous nous en avez requis, comme nous vous le disions hier, que nous soussignés sommes venus à Ambriz comme simples particuliers, sans mission ni du gouvernement Portugais ni de tout autre Gouvernement. Notre désir est de nous employer à la civilisation et moralisation des peuples de ces contrées. Nous serions heureux de jouir de la protection, ou tout au moins des sympathies du Gouvernement Portugais en cette oeuvre d'humanité, et nous pouvons l'assurer qu'il ne nous trouverait pas ingrats; mais en tout cas ces bonnes intentions et la droiture de ces vues nous donnent l'assurance qu'il ne nous sera pas hostile. Cependant nous ne pensons rien entreprendre de sérieux, Monsieur le Gouverneur, avant de nous être entendus avec les autorités supérieures, tant Ecclésiastiques que Civiles de la colonie; et jusqu'alors notre séjour ici ne peut être regardé que comme provisoire. Malgré cela, si nous pouvions trouver une demeure convenable, nous serions heureux, tout en nous appliquant à l'étude de la langue Portugaise, de nous rendre utiles à la localité, surtout en faisant

l'école, si Monsieur le Gouverneur le trouvait bon et voulait bien nous favoriser de son bienveillant concours.

Nous sommes avec le plus profond respect et le plus entier devouement, Monsieur le Gouverneur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Ambriz, le quinze Mars mille huit cents soixante six.

Espitallié miss. apost.

Poussot, miss. apost.

Está conforme.

Secretaria do Governo Geral em Luanda, 3 de Abril de 1866.

Eduardo A. de Sá Nogueira P. de Balsemão

AHU — Angola, 1866, Carton 36.